



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 187-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.256

Déposée le : 04.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Bergen (Uetendorf, PEV) (porte-parole)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Walpoth (Bern, PS)
Lerch (Langenthal, UDC)
Hiltbold (Thun, Les Verts)
Gerber (Schüpfen, Le Centre)
Zybach (Spiez, PS)
Gasser (Ostermundigen, PVL)
Zaugg-Graf (Uetendorf, PVL)
Kocher Hirt (Worben, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 12.09.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Offres d'accueil temporaire dans le domaine des soins intermédiaires pour les personnes prises en charge en milieu ambulatoire

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de créer les bases nécessaires à l'introduction dans tout le canton de lits d'accueil temporaire, en accordant aux institutions un tarif forfaitaire par personne accueillie et par jour ;
2. de créer, promouvoir et soutenir financièrement un nombre suffisant d'offres d'accueil temporaire qui permettent de soulager les personnes qui s'occupent de leurs proches ou des personnes bénéficiant d'une prise en charge ambulatoire ;
3. de veiller à harmoniser et, le cas échéant, à compléter les offres existantes et contribuer, par des moyens appropriés, à coordonner l'information sur les offres d'assistance, de soin et d'accueil temporaire.

Développement :

Le canton de Berne compte parmi ceux dont les soins liés à l'âge sont de plus en plus orientés vers l'ambulatoire. Cette pratique permet aux personnes tributaires de soins d'être prises en charge aussi longtemps que possible à la maison et d'éviter l'entrée dans un établissement résidentiel. Cette tendance est réjouissante et souhaitée tant par la société que par la politique en

matière de soins. Toujours est-il qu'elle s'accompagne aussi d'une implication accrue des proches dans la prise en charge, raison pour laquelle il est essentiel de soulager de façon temporaire les proches qui s'occupent d'une personne âgée à domicile. Cela inclut également des temps de repos plus longs à intervalles réguliers.

Concernant le point 1 : en réalité, il s'avère qu'il est difficile de trouver des lits ou des places d'accueil temporaire, le motif invoqué étant souvent que cela n'est pas rentable financièrement (rapport coût-bénéfice). Dans la pratique quotidienne des soins, le nombre de lits de vacances/d'accueil temporaire est généralement limité au nombre de lits vacants dans les établissements pour personnes âgées et ne permet pas un accueil ambulatoire.

En outre, des institutions d'accueil temporaire et de courte durée ont été fermées ces derniers temps pour des raisons financières (fondations Haus für Pflege à Berne et WiA à Thoune). Le canton de Berne soutenait de telles offres et les a subventionnées à hauteur de 20 francs par personne et par jour jusqu'en 2017.

Après un séjour à l'hôpital, lorsque l'état de santé de la personne concernée n'est pas encore complètement stabilisé, un lit d'accueil temporaire joue un rôle essentiel en termes de durabilité et d'économie de ressources. Après la phase de stabilisation, les personnes concernées retournent chez elles et continuent à bénéficier d'une prise en charge ambulatoire.

D'un point de vue économique, cette solution est judicieuse car souvent cela permet de repousser ou d'éviter un placement trop précoce dans un établissement de soins.

Concernant le point 2 : compte tenu de l'évolution démographique et de la pénurie de personnel qualifié, le soutien apporté par les proches est appelé à jouer un rôle de plus en plus important. Il est donc tout à fait urgent de créer des offres permettant de soulager les proches dans leurs tâches d'assistance et de soins. Cela permettrait aux personnes âgées qui ne sont pas trop dépendantes de rester plus longtemps chez elles, et de prévenir le phénomène d'épuisement de leurs proches. Le Conseil-exécutif est prié de créer des conditions-cadres permettant de couvrir les coûts des offres existantes (p. ex. structures de jour pour les personnes atteintes de démence) de même que de soutenir et de régler les nouveaux modèles et offres avec tout prestataire de services de manière proactive par le biais de contrats de prestations.

Concernant le point 3 : les informations sur les offres d'accueil temporaire, qu'elles relèvent du monde professionnel ou du bénévolat au sens propre, doivent pouvoir être consultées de manière aussi centralisée que possible. Pour ce faire, le canton doit agir de manière harmonisée et coordonnée.

Justification de l'urgence : la situation des soins et de la prise en charge dans le domaine des soins liés à l'âge est incertaine et fragile, non seulement à l'heure actuelle, mais aussi dans une perspective d'avenir (manque de personnel qualifié et évolution démographique). C'est pourquoi il convient de regarder les choses en face et de réagir rapidement. Il est nécessaire de viser des solutions à plus long terme afin de relever les défis sur une grande échelle. En outre, il faut renforcer la partie essentielle que constituent les soins ambulatoires par des mesures intermédiaires.

Destinataire
– Grand Conseil